



PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

Charte pour une agriculture durable



La charte actuelle en bref

Elle a été signée en 1992. Elle concernait à l'origine uniquement la commune d'Aubagne. Avec la naissance de l'intercommunalité la charte s'est étendue pour couvrir aujourd'hui l'ensemble des 12 communes de l'Agglo. **Cette politique publique pour le maintien et le développement de l'agriculture périurbaine est structurée autour de 4 axes complémentaires** qui visent à reconnaître et soutenir l'activité économique des exploitations professionnelles :

1. **L'animation et l'intervention foncière** avec notamment la préemption de la collectivité sur les terres agricoles mises à la vente pour installer de nouveaux agriculteurs ou renforcer les agriculteurs en place par la rétrocession de ces terres aux exploitants sans intérêt
2. **L'installation du réseau d'irrigation** de la plaine agricole d'Aubagne et son entretien.
3. **Le conseil technique collectif et personnalisé** assuré par le Centre d'Etude Technique Agricole auprès de ses adhérents.
4. **La création et l'accompagnement de démarches collectives de valorisation des produits agricoles locaux** à travers notamment la marque des « jardins du pays d'Aubagne ».

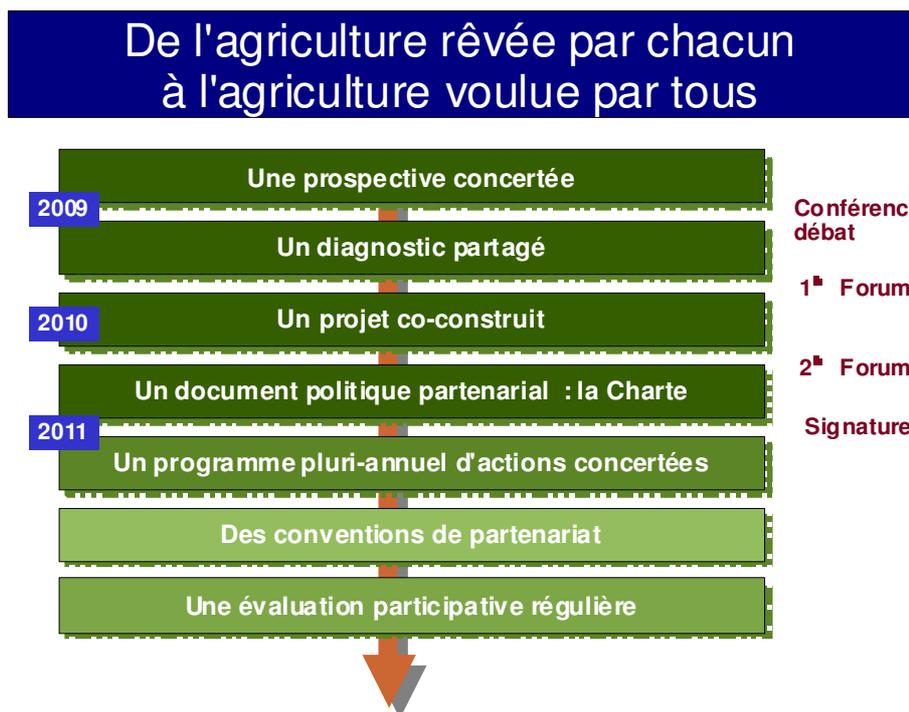
Au fil des années, la Charte a élargi ses actions à la gestion des déchets, au soutien à de nouvelles formes de contractualisation entre producteurs et consommateurs comme les AMAPs, à la coopération internationale avec le Mali et à de multiples autres actions.

Le bilan de la Charte réalisé en 2008 est largement positif. Il a cependant paru nécessaire d'actualiser la Charte et de co-construire avec la profession agricole, les partenaires et tous les acteurs concernés une nouvelle Charte qui en renforce les points forts tout en s'adaptant aux nouveaux défis que nous impose la recherche d'un développement soutenable qui préserve les milieux naturels, contribue équitablement au bien être de tous tout en assurant la prospérité économique des agriculteurs.



La démarche de co-construction de la nouvelle Charte

Pendant près de deux ans plus de 200 personnes représentant l'ensemble des acteurs concernés ont contribué à l'élaboration de la nouvelle charte agricole. A travers une conférence débat, deux forums, de nombreux groupes de travail, et sous la conduite du comité de gestion agricole tous ces acteurs ont travaillé ensemble pour penser et construire l'avenir de l'agriculture du pays d'Aubagne et de l'Étoile. Ils ont inscrit leur réflexion en lien avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et l'Agenda 21.





Le diagnostic partagé

Un travail d'évaluation a permis de faire le bilan de la Charte agricole. La Chambre d'agriculture a réalisé un diagnostic agricole dans le cadre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et la Société du Canal de Provence a élaboré à la demande de l'Agglo un diagnostic de vulnérabilité de l'agriculture face au changement climatique dans le cadre du plan climat territorial.

Les évolutions du contexte plus global ont également été prises en compte.

Les évolutions prises en compte

- **Évolution législative et réglementaire** : politique agricole commune (PAC), Grenelle de l'environnement, loi de modernisation agricole...
- **Évolution des marchés** : globalisation, demande locale...
- **Évolution des comportements** : développement durable, modes de consommation...
- **Évolution des risques, des aléas, des vulnérabilités** :
 - réchauffement climatique, pénurie d'eau, sécheresse, incendie...
 - santé publique et risques professionnels...
 - pénurie alimentaire et souveraineté alimentaire...
 - disparités sociales et pauvreté...



Forum ^{1^{er} fév. 14h30-19h} agricole

AUBAGNE - centre
de congrès Agora

Penser l'avenir de notre agriculture





Les éléments clés du diagnostic ou l'état des lieux de l'agriculture de l'Agglo

L'Agglo regroupe 12 communes habitées par plus de 100 000 habitants vivant sur 25 000 ha à l'Est des Bouches-du-Rhône (Aubagne, Auriol, Belcodène, Cadolive, Cuges-Les-Pins, La Bouilladisse, La Destrousse, La Penne-sur-Huveaune, Peypin, Roquevaire, Saint-Savournin, Saint-Zacharie).

Sur son territoire, **68 agriculteurs professionnels travaillent sur 58 exploitations** qui valorisent leurs productions sur un important bassin de consommation. La filière économique agricole et agro-alimentaire est demandeuse de main d'œuvre et d'espace. Une vingtaine d'agriculteurs se sont installés depuis 1990, dont un nombre important hors du cadre familial.

L'Agglo dispose d'**une grande variété d'agricultures méditerranéennes** : une agriculture diversifiée sur Auriol, Roquevaire et Saint Zacharie, une plaine agricole à vocation maraîchère à Aubagne, un terroir viticole à Cuges-les-Pins et une agriculture de côteaux dans le Pays de l'Étoile.

Cette agriculture est engagée dans des démarches de qualité des produits et des modes de culture et d'élevage. **Les agriculteurs innent pour offrir des produits et des services de proximité en phase avec les demandes de leurs voisins** avec lesquels ils savent passer des alliances, **comme au sein des nombreuses AMAP, dont la première en France est née en 2001 à Aubagne.**

La marque collective « les jardins du pays d'Aubagne » a su au fil des ans faire reconnaître les qualités des producteurs et des productions locales. **Le Centre d'Etudes Techniques Agricole du Pays d'Aubagne apporte son appui technique et ses compétences d'animation** pour accompagner les projets des agriculteurs professionnels.

Mais l'activité agricole est freinée par un accès de plus en plus difficile aux terres fertiles. Ces terres sont particulièrement convoitées et subissent la concurrence d'autres usages plus lucratifs pour les propriétaires qui se traduit par une rétention foncière entraînant le développement de friches.



Il en résulte **un potentiel agronomique de 1 500 ha** qui se répartit de la manière suivante :

- 462 ha cultivés par les agriculteurs professionnels
- 415 ha cultivés par des agriculteurs non professionnels et de loisir
- 622 ha manifestement sous-exploités ou en friche

Cependant la **surface agricole utilisée (SAU) est en forte baisse** (de 2930 ha en 1979 à 890 ha aujourd'hui). Le nombre d'exploitations subit lui aussi une forte érosion. Le diagnostic de vulnérabilité au changement climatique établi est basé sur les travaux du GIEC (Groupement d'Experts Intergouvernemental sur l'évolution du Climat).

Le scénario retenu prévoit pour notre région :

- **une forte augmentation des températures** annuelles moyennes (jusqu'à +2.1 °C en 2030 et +5.4 °C en 2080). Le réchauffement concernerait toutes les saisons, mais devrait être maximal en été avec une augmentation des températures maximales.
- **une diminution des précipitations** (- 200 mm/an en 2080) avec une baisse de 20% des précipitations de juin à septembre, dès 2050.
- l'augmentation de la **concentration en CO2**.





Les impacts attendus du réchauffement climatique sur l'agriculture de notre territoire sont :

- la **recrudescence d'adventices** (« mauvaises herbes »), de parasites et de maladies peu connues sur nos territoires.
- un **décalage des cycles de développement des plantes et des animaux** qui pourraient avoir des impacts sur la pollinisation, sur la pression des parasites, sur les risques de gel des fleurs, sur les conditions de maturation...
- des productions ou **des variétés traditionnelles qui pourraient ne plus être adaptés** aux nouvelles conditions climatiques.
- une **augmentation significative de la fréquence d'évènements climatiques** exceptionnels (canicules, tempêtes, inondations, gels tardifs...).

Les défis à relever pour l'agriculture de notre territoire sont :

1. une **dépendance accrue à la ressource en eau** qui nécessitera des économies d'eau et induira une tension entre les différents usages.
2. une **transition vers des cultures et des variétés plus robustes** et moins vulnérables aux déficits hydriques encouragera une agriculture dite « sèche » ou « aride ».
3. la **prise en compte du « bilan carbone »** des productions agricoles et la hausse des coûts de l'énergie et des engrais, rendra plus compétitive l'agriculture biologique et de proximité.
4. la plus grande vulnérabilité des systèmes spécialisés rendra nécessaire une **diversification des cultures**.



Des valeurs partagées pour construire l'avenir de notre agriculture

Les valeurs qui donnent du sens à la Charte pour **faire ensemble ce que l'on ne peut pas faire seul** :

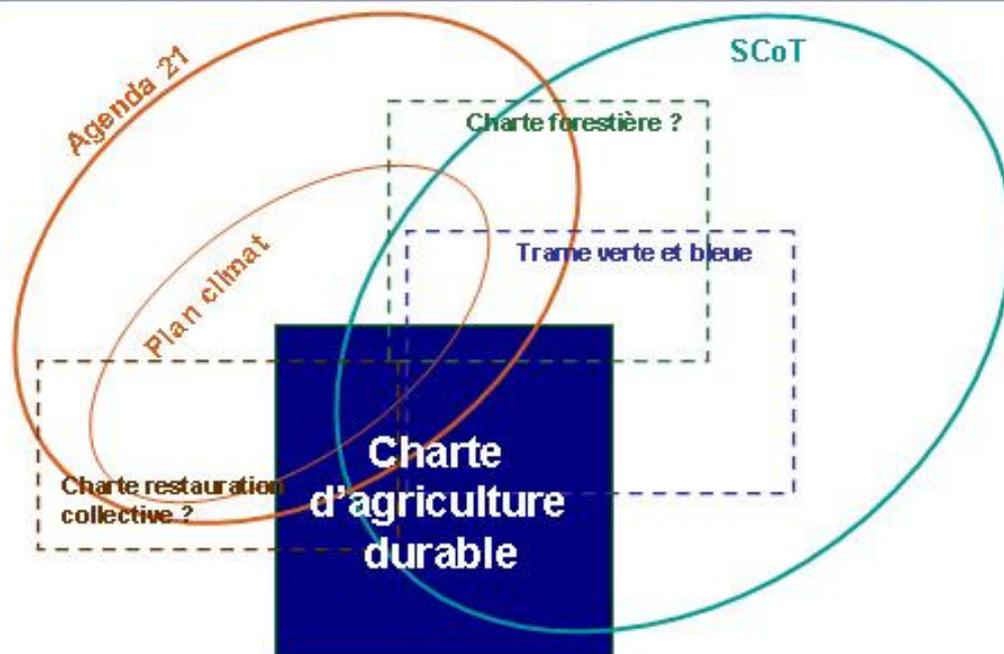
- nos **terres fertiles** sont **si rares** et si précieuses qu'il nous faut les sanctuariser.
- La **cohabitation harmonieuse sur notre territoire** exige que ses ressources soient accessibles à tous.
- Le **respect des producteurs, des consommateurs**, du milieu naturel, du patrimoine et des cultures fonde notre action collective.
- L'avenir de notre agriculture et de notre alimentation repose sur la **durabilité**, la **qualité**, la **diversité** et la **proximité**.

Aller ensemble
vers une agriculture durable pour
nourrir un territoire de diversité.



L'agriculture, un élément clé du projet de territoire

La charte d'agriculture durable inscrite dans le projet du territoire



La Charte d'agriculture durable est un élément essentiel du projet de l'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Étoile. Elle s'inscrit pleinement dans le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) car l'agriculture est une activité économique à part entière qui nécessite des terres fertiles et sécurisées et qui structure l'amature verte du territoire.

Elle contribue aussi à la **lutte contre le réchauffement climatique** (à travers sa participation au plan climat territorial) et au **développement soutenable** du territoire (à travers sa contribution à l'Agenda 21).

La Charte pour une agriculture durable devra au besoin être étayée dans les prochaines années par des Chartes complémentaires ou d'autres projets tels que les plans de massif, l'atelier restauration collective « durable »...



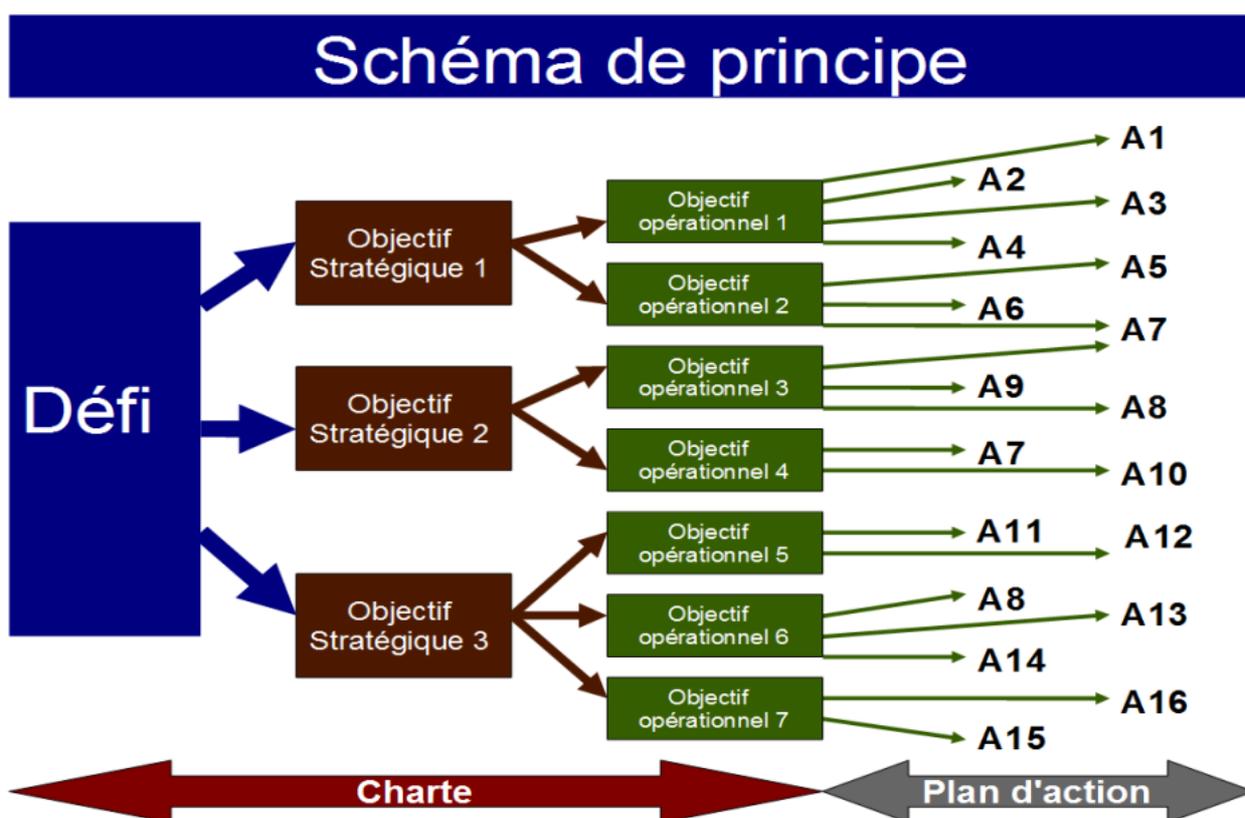
Les 5 défis à relever ensemble

1. Sanctuariser et valoriser les terres fertiles et nourricières.
2. Pérenniser une agriculture rémunératrice et durable pourvoyeuse de productions de proximité diversifiées et de qualité.
3. Renforcer la contribution de l'agriculture à la qualité du cadre de vie et des milieux naturels.
4. Assurer une qualité de vie satisfaisante aux agriculteurs et à leurs voisins.
5. Mobiliser toutes les parties prenantes en organisant leurs coopérations.





Les objectifs à atteindre et les axes de travail pour y parvenir

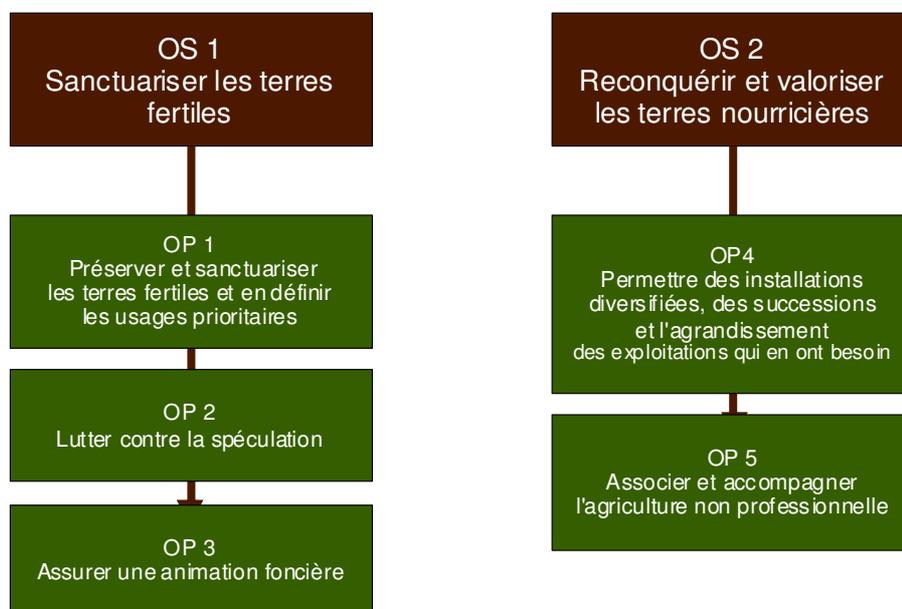


Nous avons décliné chaque défi en objectifs stratégiques (OS) pour préciser les grands choix qui contribueront à relever ces défis. Ces choix sont ensuite précisés par des objectifs opérationnels (OP) et des axes de travail concret (AT). Un plan d'action pluriannuel viendra fixer les échéances, répartir les responsabilités et mobiliser les moyens humains et financiers nécessaires pour mener à bien les actions concrètes.



Premier défi : sanctuariser et valoriser les terres fertiles et nourricières

Défi 1 - Sanctuariser et valoriser les terres fertiles et nourricières



Malgré nos efforts, les terres agricoles continuent d'être bétonnées, engazonnées et goudronnées. Elles font toujours l'objet de spéculations financières. Les protéger ne suffit plus. Les partenaires de la Charte ont décidé de donner un signal fort en sanctuarisant les dernières terres nourricières de l'Agglo et particulièrement les plus fertiles. Cette sanctuarisation manifeste la volonté de les protéger définitivement, condition indispensable pour pérenniser une agriculture durable qui offre en retour des productions diversifiées et de qualité aux habitants.

En conséquence, les partenaires de la Charte cibleront en priorité leurs actions sur les « espaces agricoles à enjeux » sanctuarisés grâce au Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) et à sa traduction dans les plans locaux d'urbanisme (PLU).



Les axes de travail à engager

A1 Créer les conditions et les outils pour sanctuariser les terres fertiles

A1.1 Promouvoir et proposer les outils de préservation et de gestion adaptés aux situations locales (ZAP, PAEN, Natura 2000...).

A1.2 Accompagner les élus dans la révision des PLU en considérant les espaces agricoles comme les supports d'entités économiques et non comme des réserves foncières.

A1.3 Créer et animer dans chaque commune une commission partenariale pour examiner les demandes de permis de construire en zone agricole.

A1.4 Créer un dispositif intercommunal d'alerte et d'intervention sur les dérives quant à l'utilisation des terres fertiles.

A1.5 Agir ou intervenir en priorité sur les espaces à enjeux identifiés dans le SCoT.

A1.6 Intervenir plus particulièrement sur les limites ou franges entre agriculture et milieu urbain et entre agriculture et espace naturel pour améliorer les échanges et la protection des différents espaces.

A2 Favoriser la restructuration foncière et le renouvellement des exploitations

A2.1 Créer un fonds partenarial pour constituer des réserves foncières à vocation agricole.

A2.2 Faciliter la restructuration foncière pour constituer des exploitations viables.

A2.3 Stimuler et accompagner l'installation de nouveaux agriculteurs notamment en animant un "guichet unique" (coordination, mise en réseau, outils communs...).

A2.4 Reconquérir et remettre en valeur les terres agricoles inutilisées.

A2.5 Aider l'acquisition foncière agricole par les agriculteurs par un système de rétrocession à taux 0 sur 10 ans des terres agricoles préemptées par l'Agglo.

A2.6 Favoriser la mise en place de « hameaux agricoles » lorsqu'ils sont adaptés à la situation locale.



A3 Assurer une animation foncière

A3.1 Assurer la circulation de l'information sur les notifications de la SAFER auprès de l'ensemble des partenaires de la Charte

A3.2 Mettre en relation les propriétaires et les demandeurs et conduire des négociations amiables.

A3.3 Développer des dispositifs pour inciter les propriétaires à vendre ou louer leurs terres agricoles.

A3.4 Sensibiliser les propriétaires réticents aux baux ruraux à la mise en place de conventions de mise à disposition

A4 Sensibiliser et impliquer les citoyens

A4.1 Communiquer pour faire connaître les terres fertiles et les raisons de leur sanctuarisation

A4.2 Impliquer les citoyens dans la préservation des terres fertiles

A5 Renforcer les liens entre tous les agriculteurs (professionnels ou de loisir)

A5.1 Impliquer et soutenir les entreprises et coopératives qui proposent des services et valorisent les produits des agriculteurs professionnels ou non.

A5.2 Créer et entretenir les liens entre tous les agriculteurs, professionnels ou non.

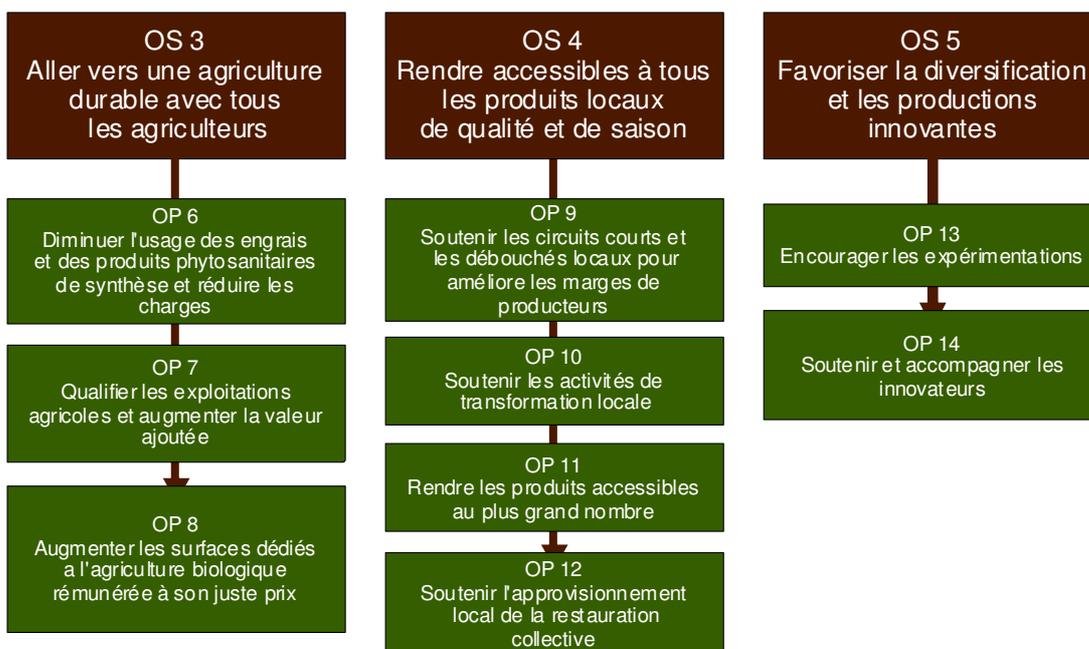
A5.3 Organiser le développement des jardins collectifs (sous toutes leurs formes).

N.B. : *Pour être efficaces, ces différentes opérations et actions doivent être menées simultanément en complémentarité. L'objectif de valorisation du défi 1 est très lié au défi 2 « Pérenniser une agriculture rémunératrice et durable pourvoyeuse de productions de proximité diversifiées et de qualité »*



Second défi : pérenniser une agriculture rémunératrice et durable pourvoyeuse de productions de proximité diversifiées et de qualité

Défi 2 - Pérenniser une agriculture rémunératrice et durable pourvoyeuse de productions de proximité diversifiées et de qualité



La demande des habitants est contradictoire car tiraillée entre les prix bas, la gastronomie, le bio, la recherche de produits locaux de saison... En tendance, la demande locale, individuelle et collective, s'oriente vers des produits locaux de qualité comme en témoigne le développement des AMAP et du bio. Comme toute entreprise, l'agriculture de l'Agglo doit savoir répondre à la diversité des demandes de ses clients. Cependant, elle doit aussi bénéficier en retour d'une reconnaissance à la hauteur de ses efforts et de marges permettant une juste rémunération. La Charte accompagnera tous les agriculteurs sans discrimination vers une agriculture de plus en plus durable en phase avec les attentes des consommateurs-habitants de l'Agglo et assurant la pérennité économique de leurs exploitations.



Les axes de travail à engager

A 6 Dynamiser une offre qui réponde aux demandes locales

A6.1. Communiquer avec les consommateurs et les sensibiliser aux enjeux de l'agriculture et de l'alimentation.

A6.2. Favoriser l'approvisionnement local de la restauration collective par la mise en place d'outils adaptés (formation responsables cuisines, légumerie, groupement d'achat...).

A6.3. Soutenir les circuits courts et les débouchés de proximité : « paniers » de produits locaux, marchés de producteurs, magasins de vente collective, cueilli/vendu... en veillant à améliorer la marge des producteurs mais aussi à les rendre accessibles au plus grand nombre

A6.4. Rechercher et valoriser l'engagement des communes, des entreprises, des consommateurs...

A6.5. Soutenir les activités agroalimentaires locales, encourager et valoriser la transformation locale ou à la ferme pour améliorer la valeur ajoutée locale

A 7 Former et qualifier tous les producteurs

A7.1. Apporter un appui technique individuel et collectif accessible à tous les agriculteurs.

A7.2. Organiser des échanges de pratiques et d'expériences entre tous les agriculteurs sans discrimination.

A7.3. Promouvoir et réaliser des diagnostics de durabilité et qualifier progressivement les exploitations dans l'esprit d'un progrès collectif et individuel et d'une recherche de meilleure valorisation des productions.

A 7.4. Expérimenter de nouveaux modes de production et des techniques alternatives et en assurer la diffusion en cas de réussite

A8 Diversifier l'offre agricole

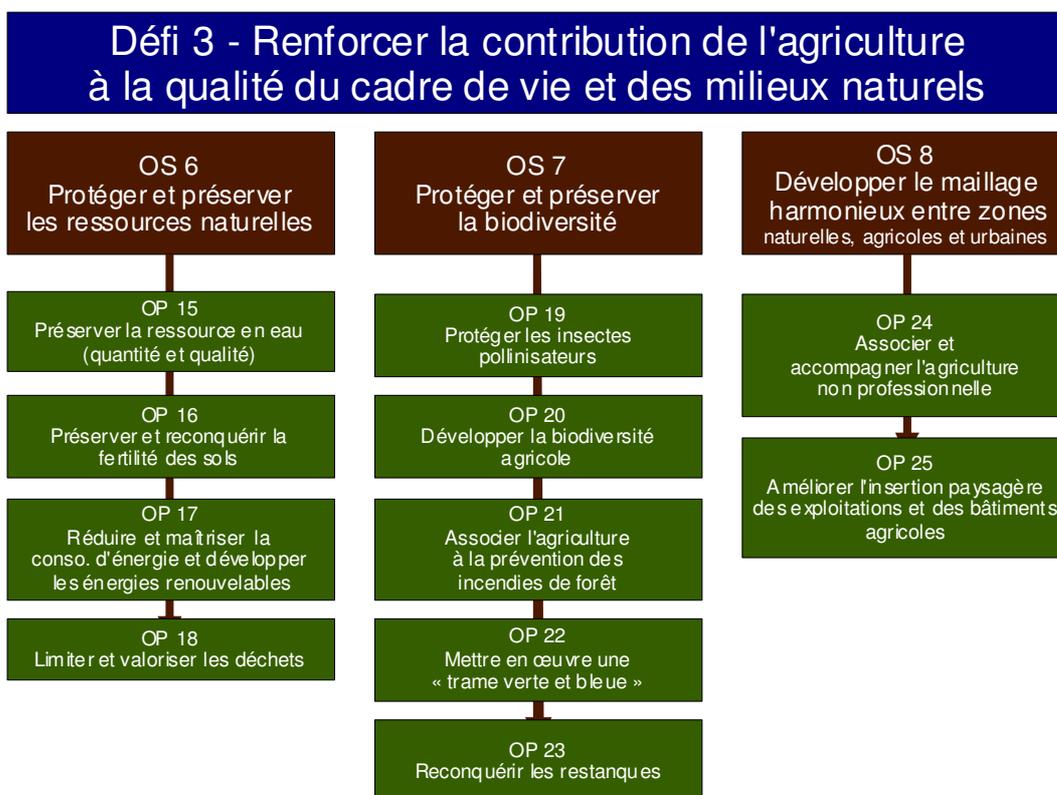
A8.1. Promouvoir la diversité des modes de production : le pastoralisme, la polyculture élevage, A

A8.2. Promouvoir l'agriculture biologique et l'agro-écologie

A8.3. Promouvoir la diversification des activités et des revenus telles que le tourisme en lien avec l'agriculture : agritourisme, oenotourisme, gastronomie locale...



Troisième défi : renforcer la contribution de l'agriculture à la qualité du cadre de vie et des milieux naturels



L'agriculture est un facteur déterminant de la qualité du cadre de vie et des milieux naturels de l'Agglo. Cette qualité des milieux et leur diversité sont également des atouts précieux pour les agriculteurs qui ont su en tirer parti. De nombreux aménagements (restanques, canaux, remembrements...) ont permis au cours des siècles la mise en valeur de ces atouts. Dans un contexte de changement climatique, de raréfaction des ressources fossiles et de menaces sur la biodiversité, l'enjeu est aujourd'hui d'apprendre à ménager ces ressources naturelles pour préserver celles qui s'amenuisent et dont l'exploitation excessive dégraderait notre milieu vital. La Charte s'inscrit pleinement dans l'objectif de promouvoir une agriculture durable qui contribue aux objectifs de l'Agenda 21 et du plan climat énergie territorial conduits par l'Agglo.



Les axes de travail à engager

A9 Diminuer la dépendance énergétique des exploitations et des activités agro-alimentaires

A9.1. Diminuer la dépense énergétique des exploitations par une réduction de leur consommation d'énergie.

A9.2. Développer la production et les usages des énergies renouvelables (sans concurrencer les productions agricoles alimentaires).

A10 Développer les pratiques préservant la fertilité des sols

A10.1. Encourager l'utilisation d'engrais organiques, de composts et de broyats dans les cultures.

A10.2. Etudier la pertinence et la faisabilité d'une plateforme locale de compostage.

A11 Gérer l'eau avec précaution et protéger les nappes phréatiques

A11.1. Soutenir l'association des irrigants (ASAMIA) dans la gestion durable du réseau d'irrigation.

A11.2. Encourager les pratiques économes en eau et l'usage des espèces et variétés adaptées en fonction des sols et des terroirs.

A11.3. Réduire les déficits d'irrigation tout en conservant un étiage suffisant des cours d'eau.

A11.4. Favoriser la récupération des eaux de pluies.

A11.5. Réduire l'utilisation des produits phytosanitaires (Ecophyto 2018) et des engrais chimiques.

A11.6. Sensibiliser et former tous les agriculteurs sur le fonctionnement des nappes phréatiques et des hydro systèmes.



A12 Réduire les déchets et mieux les valoriser

A12.1. Élaborer un plan global de gestion des déchets agricoles.

A12.2. Conforter les actions engagées sur le compostage, la gestion des plastiques agricoles et des produits phytosanitaires.

A13 Développer la biodiversité agricole

A13.1. Développer les espèces mellifères et favoriser les insectes pollinisateurs.

A13.2. Encourager l'agro-foresterie .

A13.3. Conduire des actions sur les semences : sélection, production à la ferme...

A13.4. Faire connaître et reconnaître la biodiversité agricole locale.

A13.5. Accompagner le sylvo-pastoralisme et les productions dans les zones à risque (incendie, crues...)

A13.6. Accentuer la diversification des cultures de restanques.

A13.7. Reconnaître l'utilité des productions non professionnelles favorisant la biodiversité cultivée

A14 Expérimenter, sensibiliser, former les agriculteurs professionnels ou non

A14.1. Sensibiliser et former les agriculteurs aux bonnes pratiques agricoles respectueuses de l'environnement : air, eau, sols, énergie, risques, phytosanitaires...

A14.2. Accompagner les agriculteurs dans la mise en place de bonnes pratiques agricoles respectueuses de l'environnement (ex : information sur les aides possibles, aide au montage de dossier)

A14.3. Expérimenter de nouvelles espèces mieux adaptées aux évolutions climatiques

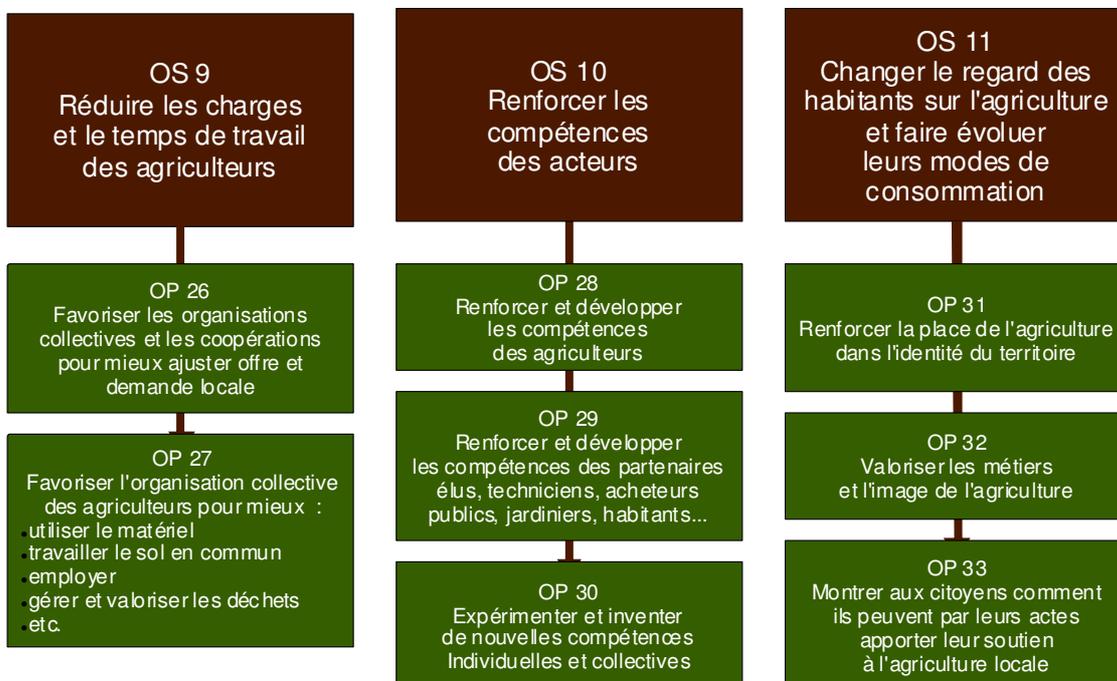
A14.4. Utiliser la "Font de mai" comme vitrine des actions phares du territoire en matière de bonnes pratiques agricoles et forestières

A15 Réhabiliter et insérer les bâtiments agricoles dans le paysage



Quatrième défi : assurer une qualité de vie satisfaisante aux agriculteurs et à leurs voisins.

Défi 4 - Assurer une qualité de vie satisfaisante aux agriculteurs et à leurs voisins



La Charte s'inscrit dans le souci d'améliorer la qualité de vie de tous les habitants du territoire de l'Agglo, producteurs comme consommateurs. A quoi bon bien gagner sa vie si le temps manque pour en profiter ? Comment bien vivre ensemble quand on se connaît mal et quand on se comprend encore moins bien ? La Charte fait le pari que les échanges, la mutualisation, la formation, la sensibilisation réciproque permettront d'inventer des solutions nouvelles pour que tous gagnent en qualité de vie par une amélioration des compétences et de la responsabilité de chacun.



Les axes de travail à engager

A16 Mettre en valeur l'agriculture dans la vie locale

A16.1. Poursuivre les actions de mise en valeur de l'agriculture (semaine du goût, marchés locaux, magazine Agglo...) et le soutien aux fêtes locales en lien avec l'agriculture d'aujourd'hui

A16.2. Échanger entre agriculteurs (trices) et habitants(tes) pour mieux se connaître dans une recherche de parité : accueillir les nouveaux habitants(tes) et leur présenter l'agriculture locale, rédiger une « charte du bien-vivre ensemble » entre agriculteurs et habitants, accueillir le public sur les exploitations agricoles ...

A16.3. Former les partenaires à une meilleure connaissance réciproque et à une meilleure coopération : élus, techniciens, citoyens...

A16.4. Développer les actions d'éducation et de sensibilisation (en lien avec les écoles du territoire)

A17 Appuyer les démarches collectives pour améliorer les conditions de travail des agriculteurs et baisser les coûts de production

A17.1. Développer les groupements d'employeurs et services de remplacement (en tenant compte de la spécificité du maraîchage diversifié)

A17.2. Accompagner la mise en marché : commercialisation, marque territoriale « jardins du pays d'Aubagne », restauration collective, légumerie...

A17.3. Mutualiser les compétences :

- Conforter le CETA dans son rôle de coordination et de conseil technique individuel et collectif
- Soutenir les différents réseaux d'échange entre agriculteurs

A17.4. Encourager les assolements en commun,

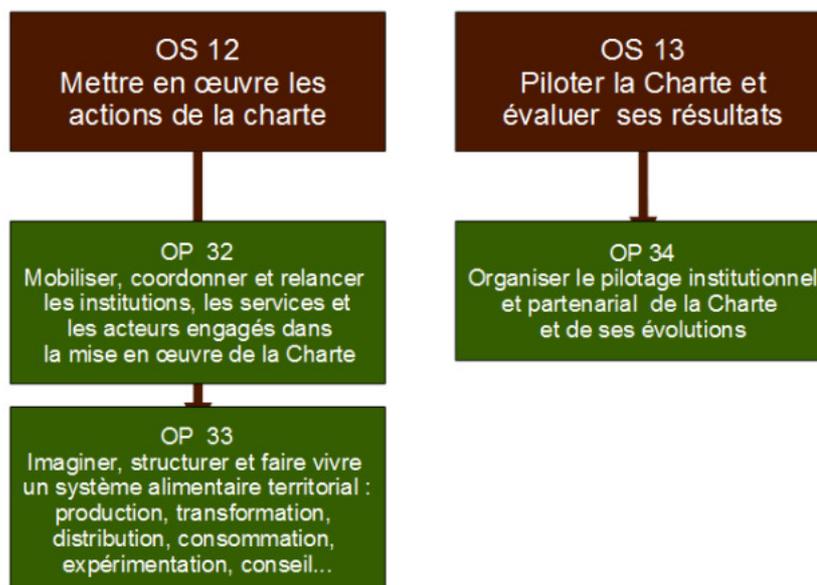
A17.5. Encourager l'usage partagé de matériel agricole

A17.6. Accompagner et former les agriculteurs aux démarches collectives et aux échanges avec les habitants



Cinquième défi : mobiliser toutes les parties prenantes en organisant leurs coopérations

Défi 5 - Mobiliser toutes les parties prenantes en organisant leurs coopérations



Le partenariat ne se décrète pas, il se co-construit et doit être entretenu par une animation et une gouvernance adaptées. La participation de chacun est souhaitable et sera recherchée mais il revient aux partenaires institutionnels d'assumer la responsabilité de la conduite politique et technique de la Charte vers les objectifs définis en commun. Il importe aussi d'évaluer régulièrement l'avancée vers ces objectifs pour corriger au besoin les actions. De plus, dans un monde qui change vite les partenaires chercheront à anticiper en imaginant un « système alimentaire territorial » qui permette au territoire de l'Agglo d'améliorer sa capacité à se nourrir lui-même. Le partenariat se nourrira d'échanges avec d'autres territoires partageant les mêmes ambitions et notamment ceux des réseaux Terres en ville, Terres de lien et Urgenci.



Les axes de travail à engager

A18 Assurer La bonne gouvernance de la Charte

- A18.1.** Animer le comité de gestion partenariale de la Charte ;
- A18.2.** Animer le comité technique permanent ;
- A18.3.** Mettre en place un dispositif de suivi-évaluation de la Charte ;
- A18.4.** Organiser régulièrement des débats publics sur l'avancement de la Charte ;
- A18.5.** Veiller à la cohérence des actions pour sensibiliser, mobiliser, former et qualifier les acteurs

A19 Structurer et inscrire dans la durée un « système alimentaire territorial »

- A19.1.** Etudier l'opportunité de structurer un « système alimentaire territorial »
- A19.2.** Participer activement à des réseaux d'échanges tels que « Terres en ville », « Terres de lien » et Urgenci.



Engagements et signatures

Cette nouvelle charte sera proposée à la signature des communes, à tous nos partenaires professionnels, publics, institutionnels, associatifs, mais également à tous les acteurs souhaitant s'engager soit en collectif soit à titre individuel, qu'ils soient agriculteurs ou simples citoyens.

La liste ci-dessous n'est donc pas exhaustive.

- La Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile
- Les communes du Pays d'Aubagne et de l'Etoile
- La Chambre d'Agriculture 13 et 83
- Point info installation
- La SAFER
- Le CETA
- L'ASAMIA
- Le Conseil Général
- Le Conseil Régional
- Les Vignerons du Garlaban
- La coopérative oléicole
- Coopérative agricole Agri Fallen
- Alliance Provence
- Terre de lien
- Urgenci
- ADEAR
- Conseil de développement
- Mutualité Sociale Agricole
- Crédit Agricole
- Banque Populaire
- CFPPA de Valabre
- Collectif terres fertiles
- Jardiniers de France
- Jardilien
- VIVEA
- Les entreprises, syndicats et restaurants d'entreprises
- Bio de Provence
- Agri Bio 13
- Les associations de parents d'élèves
- Les associations AMAP et groupement de commandes,
- Les associations qui animent les SEL,
- Les associations de protection de l'environnement et de la biodiversité
- CERPAM
- Syndicat de l'Huveaune
- Centre Régional de la propriété forestière (CRPF)
- Coopérative Provence Forêt
- L'ONF
- Les associations de protection de l'environnement
- Les citoyens

